2012

Rapport de développement durable

CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR

Développement durable
CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR

Var
CONSEIL GÉNÉRAL

EDITO

L'innovation territoriale… …au cœur du développement durable

En 2011, le Département du Var a présenté son premier rapport annuel de développement durable, conformément au Grenelle 2 de l'Environnement.

Ce document a permis notamment de rappeler la stratégie originale mise en œuvre depuis six ans par le Conseil général sur ses huit territoires de vie, la gouvernance mise en place en particulier dans les conférences territoriales et la déclinaison de nos politiques départementales dans des contrats de territoires, véritables outils de développement durable.

Aujourd'hui, les collectivités doivent plus que jamais concentrer leurs efforts sur les leviers de développement en veillant tout à la fois au renforcement de la solidarité et au respect de l'environnement.

Conscient de cet enjeu, le Conseil général a renforcé l'innovation territoriale en 2012 en élaborant, à partir des besoins de chaque territoire et en concertation avec les acteurs locaux, des « contrats d'objectifs territoriaux », véritables réponses expérimentales sur-mesure aux problématiques du terrain.

Ce second rapport rend compte de la mise en œuvre concrète du développement durable dans les politiques départementales au cours de l'année 2012.

Horace LANFRANCHI
Président du Conseil général

SOMMAIRE

INTRODUCTION p 4

I - LE VAR DES TERRITOIRES, UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I.1. La territorialisation ou la logique de « circuit court » adaptée au service public départemental p 8

I.2. La gouvernance territoriale p 10

II - DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES QUI REPONDENT AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

II.1. Aménagement du territoire p 12

II.2. Développement économique et solidaire p 20

II.3. Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles p 26

II.4. Solidarités p 31

II.5. Education, culture et sport p 35

II.6. Prévention et gestion des risques p 41

III - LE CONSEIL GENERAL DU VAR, EN MARCHE VERS L'EXEMPLARITE

III.1. Bien-être des agents et ressources humaines p 44

III.2. Achats responsables p 47

III.3. Gestion et préservation des ressources p 49

III.4. Patrimoine p 53

III.5. Prévention et gestion des risques p 54

IV - LE PILOTAGE DE LA DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

IV.1. Le portage du projet p 56

IV.2. La transversalité des modes de travail p 57

IV.3. L'amélioration continue et l'évaluation p 59

INTRODUCTION

Pour son rapport de développement durable 2012, la collectivité a fait le choix d'actualiser le rapport 2011 en faisant un état de l'avancement des actions concourant à un développement raisonné de son territoire.
A ce titre, les contrats d'objectifs territoriaux, qui ont été élaborés cette année et qui comportent tous des critères de développement durable, ont été pris en compte dans ce rapport.

A partir de 2013, une véritable évaluation des politiques et actions du Département au regard des enjeux du développement durable sera mise en œuvre et coïncidera avec la finalisation de l'Agenda 21 départemental.

Remarque : Ce rapport a été réalisé grâce aux contributions des directions, dont il faut saluer l'implication et la réactivité.

Vous trouverez donc dans ce rapport l'examen d'actions départementales au vu des cinq grandes finalités du développement durable que sont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- Les dynamiques de développement selon des modes de production et de consommation responsables

I - LE VAR DES TERRITOIRES, UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La territorialisation ou la logique de « circuit court » adaptée au service public départemental

La gouvernance territoriale

I.1. La territorialisation ou la logique de « circuit court » adaptée au service public départemental

a) Des contrats de territoire revisités

Les contrats de territoire 2013-2015 sont en cours d'élaboration sur la base d'une nouvelle trame dégageant pour chaque axe stratégique de développement du territoire :

- les actions engagées par le Département,
- les actions innovantes et partenariales lancées par le Département (il s'agit des Contrats d'Objectifs Territoriaux évoqués ci-dessous),
- les actions structurantes du territoire financées par le Département.

b) Un levier de développement volontariste : le Contrat d'Objectif Territorial (COT)

Le Conseil général a élaboré sur chaque territoire des projets phares correspondant à des besoins locaux et qui ont fait l'objet de 53 Contrats d'Objectifs Territoriaux partagés lors de conférences territoriales. Ils mettent en valeur le potentiel de chaque territoire et concourent à la construction d'un principe d'utilité départementale et territoriale.

La quasi-totalité des COT a d'ores-et-déjà fait l'objet d'actions de mise en œuvre : réunions d'information sur le projet, organisation de rencontres, conférences-débat, constitution de comités de pilotage, formation d'équipes projet, lancement d'études, de diagnostics, mise en place de questionnaires, d'enquêtes, proposition d'expérimentation, …

Perspectives 2013
La mise en œuvre opérationnelle des COT se poursuivra. Par ailleurs, dans l'objectif de maintenir la forte mobilisation actuelle, le territoire Cœur du Var a, par exemple, prévu de créer une newsletter pour informer les partenaires et les collectivités sur l'avancement des travaux.

c) *Des Maisons de territoire renforcées par la mise en place d'équipes pluridisciplinaires*

En application du principe de subsidiarité qui prône un nouveau partage des compétences entre le central et le territorial, le Conseil général du Var a mis en place une nouvelle organisation en mode projet.

Ce sont désormais 8 équipes pluridisciplinaires composées d'agents référents des directions opérationnelles et fonctionnelles qui seront mobilisables pour les besoins des usagers et des partenaires territoriaux.

En effet, en 2012, sur chacune des Maisons Départementales du Territoire, une équipe « sur mesure » a été composée. Ce sont des agents de la Maison Départementale du Territoire, des pôles techniques, des Unités Territoriales Sociales mais aussi des agents de développement par thématique (environnement, économique, culture, agriculture…) qui sont mobilisés pour plus de proximité, d'efficacité, de réactivité et d'adaptabilité des politiques départementales.

Les responsables des Maisons Départementales des Territoires seront les animateurs de ces équipes et auront en charge leur mobilisation et l'organisation de permanences pour les usagers et les partenaires locaux.

Perspectives 2013

L'année 2013 sera consacrée à l'élaboration des contrats d'équipe (afin de fixer les objectifs annuels, le mode d'animation et de contribution aux actions de développement) et à la définition des projets portés par les équipes pluridisciplinaires.
Un zoom particulier sera consacré aux vocations et actions structurantes des Contrats de territoire 2013-2015 et à la réalisation des Contrats d'Objectifs Territoriaux.

I.2. La gouvernance territoriale

a) *Le conseil des territoires et du développement : instance d'observation, de réflexion et de dialogue s'agissant de l'aménagement du Var et de projets d'envergure*

En 2012, un Conseil des Territoires et du Développement a été préfiguré sous forme associative. Y sont représentés le Conseil général, les intercommunalités, les chambres consulaires, les syndicats et l'Etat.

b) *Des ateliers thématiques associant les partenaires*

Dans le domaine du tourisme, des réunions techniques territoriales ont eu lieu au printemps 2012, au sein de tous les territoires. Leur ordre du jour était :
- Présentation du bilan synthétique du Schéma Départemental du Développement Touristique 2006-2011,
- Retour sur l'enquête clientèle réalisée au niveau régional, départemental et territorial,
- Définition d'une stratégie marketing,

c) *La participation des Varois*

En 2012, les varois ont été notamment sollicités sur :

- la mobilité : une enquête de mobilité a été réalisé auprès des 62 communes du Var qui n'avaient pas fait l'objet d'enquête, afin de couvrir l'ensemble du département. Elle a porté sur un échantillon de 4000 ménages. Elle s'est déroulée de novembre 2011 à avril 2012. Elle a été menée à partir d'appels téléphoniques sur la base d'un questionnaire détaillé avec un échantillonnage défini sur les mêmes principes que l'enquête faite sur l'agglomération toulonnaise. Elle permettra d'élargir la connaissance des déplacements des Varois.

- le Plan Paysage Cœur du Var : dans le cadre du Plan paysage Cœur du Var, pour la phase diagnostic, une concertation a été lancée auprès des maires et des habitants. La sélection d'une dizaine d'habitants a été réalisée grâce à un appel à candidatures dans le Var mag, des affichages en mairies et un relais sur le site internet de la communauté de communes. Ainsi, les participants ont répondu à une enquête photographique sur leur perception du territoire et ont participé à une réunion de restitution de cette enquête au cours de laquelle ils ont pu débattre avec les élus locaux.

Perspectives 2013
L'exploitation des données de l'enquête de mobilité sera réalisée en 2013. Ces statistiques permettront de faire évoluer les réseaux de transport public et les infrastructures nécessaires aux déplacements. L'évaluation du réseau Var'lib sera réalisée en 2013 afin d'améliorer et d'optimiser le service : - vérification de la pertinence des lignes (circuits, horaires, fréquentation) et réajustement - appréciation de la qualité du service rendu à l'usager - adaptation de la gamme tarifaire

II - DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES QUI REPONDENT AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Aménagement du territoire

Développement économique et solidaire

Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

Solidarités

Education, culture et sport

Prévention et gestion des risques

II.1. Aménagement du territoire

a) *Aménagement, foncier et urbanisme*

Contrats d'Objectifs Territoriaux

⇨ **«** Cellule d'appui au Schéma de Cohérence Territorial », Cœur du Var
⇨ **«** Troc foncier », Var Esterel

b) *La mobilité durable*

❖ **Transports en commun**

Les services des lignes existantes ont été densifiés en 2012 pour répondre à la demande en forte évolution sur les lignes Toulon Saint-Tropez, Saint-Tropez Saint Raphaël et Draguignan Saint-Raphaël, et quelques ajustements sur d'autres lignes ont été réalisés.

1 850 000 voyageurs ont emprunté le réseau Var'lib sur les lignes régulières. La fréquentation est en hausse continue. 26700 scolaires empruntent quotidiennement le réseau.

A compter du 1er juillet 2012 a été mis en place le pass'jeunes qui a permis l'accès à l'ensemble du réseau Var'lib de tout scolaire détenteur de la carte de transport scolaire les week-ends et pendant les vacances. 8 000 jeunes en ont ainsi bénéficié en 2 mois.

Le transport à la demande s'est également développé par l'amélioration de l'amplitude horaire du réseau sur le canton de Tavernes.

Afin d'améliorer le service, un marché de 300 abris-bus à poser en 4 ans a été passé.

Pour simplifier l'acquisition des titres de transports, le Conseil général s'est engagé à mettre en œuvre un dispositif de ventes et contrôles de titres de transports par téléphone mobile selon la technologie Near Field Communication "NFC" (sans contact). Cette nouvelle technologie permettra également de disposer d'informations sur son téléphone sur les horaires des lignes et le fonctionnement du réseau en temps réel.

Perspectives 2013
Le transport à la demande sera développé sur les cantons de Comps et de Barjols. Par ailleurs, un plan de sécurisation des points d'arrêts sera lancé.

Contrat d'Objectif Territorial

⇨ « Transports alternatifs », Golfe de Saint-Tropez

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

❖ Infrastructures routières

Les parc-relais et aires de co-voturage ont été réalisés ou sont en cours d'étude :

- Les Adrets : en cours de réalisation
- Le Muy : fin des études préliminaires
- La Cadière, Solliès-Pont, Cuers : réalisés

Concernant le débroussaillement, en plus du volet obligatoire le long des routes départementales, une action exemplaire a été réalisée sur le site classé de l'Esterel, et des pratiques adaptées ont été mises en œuvre dans la Réserve Nationale Naturelle des Maures.

Concernant les routes, les actions menées dans le cadre de la convention d'engagement volontaire en faveur du développement durable ont été développées:

- développement de la mise en œuvre d'enrobés "tièdes", plus respectueux de l'environnement, permettant de réduire d'entre 30 et 50℃ la température habituelle des enrobés. Cette innovation permet des économies d'énergie ainsi qu'une baisse significative des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions
- recyclage des matériaux bitumineux dans les enrobés et mise en place expérimentale d'un matériau innovant végétal (Végélia) sur la Route Départementale (RD) 4 à Barjols
- mise en œuvre de matériaux recyclés pour préserver les ressources naturelles sur les chantiers de la RD 25 au Muy et utilisation de mâchefers sur le chantier de la RD 14 à Pierrefeu.

Perspectives 2013

Un schéma départemental de covoiturage et de parcs-relais sera mis en place.

Un comité de suivi est mis en place afin de poursuivre et amplifier en 2013 le développement des actions menées dans le cadre de la convention d'engagement volontaire en faveur du développement durable.

Contrats d'Objectifs Territoriaux

⇨ **«** Réhabilitation paysagère et touristique de l'axe RD 562 », Fayence
⇨ « Nationale 7 – RDN 7 », Cœur du Var
⇨ « Traitement des pollutions visuelles », Golfe de Saint-Tropez
⇨ « Transports alternatifs », Golfe de Saint-Tropez

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

❖ Aménagements cyclables

Concernant le Parcours Cyclable du Littoral, le Département a réalisé la section très fréquentée entre le Pont des Gaux et le giratoire de la Pyrotechnie à Toulon ouest.

De plus, un aménagement cyclable a été réalisé entre le Pradet et la Garde, le long de la RD 86.

Enfin, deux sections de la voie verte EV8 ont été aménagées entre Lorgues et Flayosc et sur la commune de Salernes.

Perspectives 2013

Le Département poursuivra la réalisation du parcours cyclable du littoral entre Toulon et Saint-Raphaël, en réalisant en 2013 la section entre le carrefour d'accès au Port de Brégaillon et le carrefour giratoire de la Pyrotechnie.

Contrat d'Objectif Territorial

⇨ « Transports alternatifs », Golfe de Saint-Tropez

❖ Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Un schéma départemental sur l'aménagement numérique du territoire (SDTAN, Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) a été lancé en associant des partenaires publics et privés et en prenant en compte les huit territoires de développement du Var.

Le Département a décidé d'ouvrir largement la réalisation du premier SDTAN du Var aux partenaires publics afin de sensibiliser les élus et décideurs locaux du Var aux enjeux du numérique.

Le Département a mis en place en 2012 un partenariat regroupant l'Etat, la Région, la Caisse des Dépôts et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, syndicats porteurs de SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), syndicats de télévision et télécommunication, syndicats d'électricité volontaires (voté en juin 2012). Cette approche travaillée permettra d'avoir une réelle vision concertée du développement numérique de nos territoires. 2012 a été consacrée à l'établissement de ce partenariat et la consultation de bureaux d'études spécialisés est en cours.

Perspectives 2013

L'étude sur le futur Schéma Départemental Territorial d'Aménagement Numérique démarrera au cours du 1er semestre 2013 pour une durée minimale de 1 an. Les objectifs de cette étude sont :

- de recenser et territorialiser les usages actuels et prévisibles du numérique, d'identifier les besoins en débits et leur évolution
- d'identifier ainsi les zones actuelles et prévisionnelles où la fracture numérique territoriale se développera si rien n'est fait
- de définir une cible d'aménagement numérique pour le Var et d'identifier les moyens à mobiliser pour atteindre cette cible selon une trajectoire réaliste pour l'ensemble des partenaires.

A l'issue de cette étude, les actions retenues seront mises en place pour concrétiser le SDTAN.

Ce schéma permettra également d'améliorer la desserte numérique des collèges et donc facilitera la mise en place des Espaces Numériques de Travail.

Contrats d'Objectifs Territoriaux

- ⇨ « Plateforme de télétravail Var / Alpes Maritimes », Fayence
- ⇨ « Mise en place de la télémédecine – e-santé », Aire dracénoise et Haut Var Verdon
- ⇨ « Structuration de l'offre touristique par le développement de l'e-tourisme », Haut Var Verdon
- ⇨ «Technologies de l'information et de la Communication - Transport à la Demande », Haut Var Verdon
- ⇨ Favoriser l'émergence de circuits courts de productions locales, Var Estérel

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

c) L'habitat et le logement

❖ La promotion de la qualité des logements

En 2012, les dossiers les plus performants en matière thermique sont :

- 337 logements « Bâtiment basse consommation » (BBC) qui ont été aidés (contre 132 en 2011),
- 152 logements certifiés « Habitat et environnement » ayant une très haute performance thermique (THPE 2005) qui ont été aidés (contre 216 en 2011),
- 539 logements certifiés Qualitel RT 2005 ou HPE 2005 (contre 258 en 2011),
- 19 logements labellisés Patrimoine et Environnement (logements vacants remis sur le marché)

Une réflexion a été menée afin de faire évoluer les critères du dispositif d'aide aux constructions neuves des bailleurs sociaux. Cette évolution est nécessaire pour au moins trois raisons :
- dans le cadre du dispositif actuel, nous bonifions nos aides pour les constructions qui obtiennent la performance énergétique Bâtiment Basse Consommation (BBC) ; cette norme va être imposée par la loi à compter du 1er Janvier 2013, par conséquent, nos critères deviendront obsolètes,
- certains critères sont à intégrer dans le dispositif comme les clauses sociales dans les conditions de recevabilité. De plus, une expérimentation est en cours sur Toulon Provence Méditerranée pour adapter les logements au vieillissement de la population.
- Le zonage d'intervention était issu d'une étude d'un cabinet privé qui date de 2005, les territoires ont évolué et les conclusions ne sont plus d'actualité.

Perspectives 2013
Un nouveau dispositif sera voté fin 2012 et mis en application au 1er janvier 2013. Ce nouveau dispositif tiendra compte de la réglementation thermique 2012 (RT 2012) et de davantage de critères dans la conception du logement (certains critères sociaux comme les clauses d'insertion sociale, la prise en compte du handicap et du vieillissement).

Contrats d'Objectifs Territoriaux

⇨ « Pack « emploi-formation-logement » destiné aux professionnels du tourisme », Golfe de Saint-Tropez
⇨ « Accompagnement du projet ITER par des logements adaptés et évolutifs », Haut-Var Verdon
⇨ « Optimisation du patrimoine public bâti pour l'accueil des salariés saisonniers », Golfe de Saint-Tropez

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

❖ La lutte contre la précarité énergétique

L'année 2012 a été l'année de l'entrée effective d'un programme d'intérêt général « précarité énergétique » piloté par le Conseil général en faveur des propriétaires occupants ayant de faibles ressources, et qui comporte deux volets :

- un volet général sur la communication et l'information afin d'aider à mieux appréhender la notion de précarité énergétique : 2012 a consisté en la tenue de 5 réunions sur 5 territoires (Fayence, Aire Dracénoise, Var Esterel, Golfe de Saint Tropez, Haut Var Verdon) à destination des élus et de leur principaux collaborateurs afin d'expliquer ce nouveau phénomène de précarité énergétique, de porter à connaissance le dispositif mis en place par le Département et de les solliciter en tant qu'acteurs de terrain pour le repérage des ménages en difficulté. Deux réunions ayant le même objet ont également été tenues à destination des professionnels de l'action sociale sur ces cinq territoires.

- un volet animation et mise en œuvre sur trois territoires expérimentaux (Provence Méditerranée, Provence Verte et Cœur du Var) afin d'avoir une action effective sur des situations de précarité énergétique et d'y remédier : c'est 4 réunions auprès des élus et techniciens et 4 réunions auprès des professionnels de l'action sociale qui ont été tenues et la mise en place d'une équipe d'animation chargée :
    - du repérage des situations de précarité énergétique,
    - de l'évaluation de la situation du ménage,
    - de l'aide au ménage pour mener à bien son projet de rénovation thermique du début jusqu'à la fin,
    - de l'évaluation après travaux sur le bien être du ménage.

Il faut également noter pour l'ensemble du département l'élaboration et la diffusion :

- d'affiches et de dépliants d'information sur le dispositif de lutte contre la précarité énergétique à destination des propriétaires occupants ayant de faibles ressources,
- de deux guides : l'un à destination des professionnels de l'action sociale pour les aider à repérer des situations de précarité énergétique, l'autre sur des éco-gestes à destination des ménages en difficulté.

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

d) *Le paysage*

Afin de maîtriser l'évolution des paysages de ses territoires et d'en préserver la qualité, le Conseil général a décidé de lancer 3 plans paysages :

- sur le territoire de Cœur du Var, le plan paysage a été lancé en avril 2012, en copilotage avec la Communauté de Communes Cœur du Var.
  En 2012, a débuté la phase diagnostic de ce plan paysage. Lors de cette étape, une concertation auprès des maires et des habitants, à l'aide d'une enquête photographique sur les perceptions des paysages de Cœur du Var a été réalisée.
  Ce plan paysage s'inscrit dans le Contrat d'Objectifs « Cellule d'appui au SCOT Cœur du Var ».

- Sur le territoire de Fayence, le Plan paysage a été lancé aussi en 2012.

- Sur le territoire de Provence Verte, le plan d'action du Plan paysage a été finalisé.

Perspectives 2013
- Finalisation et validation du diagnostic et définition des orientations stratégiques du Plan Paysage Cœur du Var - Elaboration du Plan paysage de Fayence - Mise en œuvre des actions du Plan paysage de Provence Verte

Contrats d'Objectifs Territoriaux

- « Cellule d'appui au SCOT », Cœur du Var
- « Nationale 7 – RDN 7 », Cœur du Var
- « Réhabilitation paysagère et touristique de l'axe RD 562 », Fayence
- « Concilier énergies et paysages », Fayence
- « Traitement des pollutions visuelles », Golfe de Saint-Tropez

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

e) Un dispositif incitatif et qui encourage les démarches innovantes

Par ailleurs, par délibération du 23 avril 2012, **un dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales en matière de bâtiments recevant du public a été adopté.**

Désormais, pour toute construction nouvelle ou rénovation lourde de bâtiments publics, dont le coût d'opération est supérieur à 100 000 € et dont le dépôt du permis de construire est postérieur au 23 avril 2012, des critères d'éligibilité devront être respectés :

Critères obligatoires	**Bâtiment neuf**	**Rénovation lourde**
Economie d'énergie cible :	Une obligation de performance énergétique supérieure de 20% à la RT 2012	Améliorer les performances énergétiques équivalentes à l'obtention du label BBC rénovation 2009
Gestion économe de l'espace :	Maîtriser l'étalement urbain	Maîtriser l'étalement urbain
Critères optionnels (2 parmi les 3)	**Bâtiment neuf**	**Rénovation lourde**
Economies d'eau :	Maîtriser les consommations et gérer la ressource en eau	Maîtriser les consommations et gérer la ressource en eau
Clauses sociales et environnementales :	Intégrer des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics	Intégrer des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics
Déchets :	Maîtriser la production de déchets en phase chantier et en phase de fonctionnement	Maîtriser la production de déchets en phase chantier et en phase de fonctionnement

En 2012, sur les 11 projets reçus susceptibles d'être soumis à l'éco-conditionnalité :

- 9 sont en cours d'instruction
- 2 font l'objet d'attributions de subvention

La majorité des dossiers concernent la construction de bâtiments scolaires et liés à la petite enfance.

II.2. Développement économique et solidaire

a) L'agriculture

Le Département contribue à la vitalité du territoire en permettant le maintien d'une économie liée à l'agriculture notamment grâce à :

- l'aide aux jeunes agriculteurs à l'installation (20 aidés en 2010- 22 en 2011)
- l'aide aux exploitations dans la préservation de l'environnement (39 en 2011)
- le soutien aux points de vente (9 points de vente soutenus)
- ….

De plus, grâce à l'agriculture notamment, le Département contribue à la préservation du foncier. Ainsi, en 2012, deux documents à l'usage des communes ont été adoptés dans le cadre de la charte en faveur de la préservation du foncier agricole :

- un règlement type de la Zone Agricole qui permet à la commune d'avoir un modèle adapté et adaptable lors de l'écriture de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il permet aux communes qui le souhaitent de préserver l'agriculture dans leur document d'urbanisme.
- un guide méthodologique en faveur du maintien du potentiel de production agricole.

Sur le plan opérationnel, au cours de l'année 2012, le Département a eu deux types d'actions:

- Soutien financier pour des acquisitions foncières en vue de développer une activité agricole (Zone Horticole de La Crau) ou d'installer un agriculteur (Roquebrune sur Argens),
- Apport en ingénierie et soutien financier dans le cadre du Contrat d'Objectif Zone Agricole Protégée sur 3 communes du territoire de Provence Verte (La Roquebrussanne, La Celle et Tavernes) sur un total de 2 200 ha de superficie.

Ce contrat va au-delà de la simple préservation du foncier agricole, intégrant un véritable projet agricole partagé et construit avec les professionnels du territoire (réflexion sur les filières agricoles à développer ou installer, gestion de la ressource en eau, problématique de l'habitat).

Par ailleurs, l'Assemblée Départementale a voté en décembre 2011 une délibération-cadre concernant l'occupation agricole des Espaces Naturels Sensibles (ENS) départementaux. Un appel à candidature « ENS et pratiques agricoles » est en cours.

Actuellement les surfaces d'ENS concernées par des pratiques agricoles sont de plusieurs types :

- viticulture 7,5 ha ;
- arbres 19,4 ha ;
- cultures 23,5 ha;
- pâturages -fauches 2139 ha ;
- 70 ruches.

Perspectives 2013
Le Département s'attachera à poursuivre les actions menées et élaborera un guide méthodologique complet à l'usage des collectivités qui souhaitent initier une démarche globale et dynamique pour la préservation du foncier agricole et le développement d'une agriculture compétitive.

Contrats d'Objectifs Territoriaux

- ➪ « Zone Agricole Protégée : renforcement du foncier agricole et préservation du cadre de vie », Provence Méditerranée
- ➪ « Zone agricole Protégée – Valorisation du foncier agricole », Provence Verte
- ➪ « Vitrine des produits agroalimentaires labellisés "Terres du Var" », Cœur du Var
- ➪ « Promotion de circuits courts pour des produits identitaires issus des filières agro-alimentaires et artisanales », Haut Var Verdon
- ➪ « Le Muy : vitrine du terroir – Maison labellisée "Terres du Var" », Aire dracénoise
- ➪ « Pôle économique "Plantes et Bien-être", Fayence

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

b) L'économie

❖ La labellisation des zones d'activité

Le Département a mis en place en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var une politique pour favoriser l'intégration environnementale des parcs d'activités varois et développer les services sur site. Le Conseil général du Var s'est engagé dans une politique de labellisation des parcs d'activités en créant **le label « Qualité Eco Var »** en 2011.
Six parcs d'activités ont été labellisés en 2012.

Perspectives 2013
Une dizaine d'autres parcs sont engagés dans la démarche, et pourraient dès 2013 faire une demande de labellisation.

❖ Le développement de la filière verte, de la filière bois, et la valorisation de la forêt

Afin d'appréhender les espaces forestiers varois dans toutes leurs dimensions (accueil du public, protection des milieux remarquables et valorisation de produits et de la biomasse), le Conseil général élabore, en partenariat avec les acteurs de la filière, un Schéma départemental de développement durable de la forêt varoise. La phase de diagnostic et d'évaluation des enjeux, réalisée en 2012, a permis d'identifier les enjeux et les besoins pour une valorisation durable de la forêt varoise.

Les objectifs de ce schéma sont :

- de redéfinir l'action du Conseil général en faveur de la forêt à travers ses différentes politiques (valorisation et préservation du cadre de vie, développement agricole économique et touristique, sports, etc.).
- de donner des orientations pour intégrer, voire anticiper, les évolutions significatives de nos forêts dues au changement climatique.
- de fournir les outils nécessaires pour optimiser l'opportunité créée par l'installation des unités de production d'électricité.

Les actions devront répondre à des enjeux identifiés dans chacun des 7 massifs forestiers.

Au-delà du risque incendie, la forêt varoise constitue une ressource économique non négligeable. En effet, la valorisation énergétique de la biomasse suscite actuellement un fort engouement. Il devient donc nécessaire d'encourager une gestion durable des forêts varoises permettant d'alimenter cette filière tout en préservant les équilibres naturels.
C'est pourquoi le Département met en œuvre une politique volontariste de structuration de la filière bois en faisant connaître les nouveaux marchés et innovations écologiques de la filière dans le but de diversifier les activités des entreprises varoises. Le Conseil général aide à promouvoir le bois comme source d'énergie et comme matériaux de construction. Le Conseil général montre lui même l'exemple dans ses bâtiments.

En 2012, le Conseil général:

- poursuit ses actions en faveur d'un entretien raisonné de la forêt
- suit techniquement l'installation de nouvelles entreprises
- aide à la création d'entreprises de la filière bois ou à leur modernisation : 2 entreprises d'exploitation forestière et une unité de granulation subventionnées
- lance, dans le cadre de Contrats d'Objectif Territoriaux, de nouvelles démarches en faveur de la formation et de l'intégration du bois dans la construction.

Perspectives 2013

Le Schéma départemental de développement durable de la forêt varoise sera présenté pour approbation en assemblée dans le courant du premier trimestre 2013 et mis en œuvre.
Les actions en faveur du développement de la filière bois seront poursuivies.
Des actions seront développées afin que le bois soit exploité de façon durable à des fins énergétique ou de construction.

❖ Economie sociale et solidaire

Une des particularités de l'économie sociale et solidaire réside dans le fait qu'elle est ancrée sur le territoire et place les habitants au cœur du dispositif en répondant aux enjeux économiques, sociaux mais aussi environnementaux.
Le développement de l'économie solidaire peut englober des projets liés à l'environnement et de ce fait concerner différents services ou directions au sein du Conseil général du Var.

En matière de développement économique, le Département soutient les projets et structures qui favorisent la création et la reprise durable d'activités.
En matière de développement solidaire, le Département diffuse de l'information, créé des passerelles entre des porteurs de projets, peut les soutenir ou les orienter vers des organismes gérant des dispositifs d'aides financières.

Par exemple, depuis deux ans sur l'Aire Dracénoise, un PILES (pôle d'initiatives locales d'économie solidaire) développe ce type d'économie sur le territoire et permet à des porteurs de projets d'être accompagnés.

Contrats d'Objectifs Territoriaux

- ➪ « Var Ecopôle », Cœur du Var
- ➪ « "Signal économie verte" sur les parcs d'activités », Provence Verte
- ➪ « Maison de l'entreprise, de l'emploi et de la mobilité », Provence Verte
- ➪ « Gestion terrestre des sédiments - développement de SEDIMARD 83 », Provence Méditerranée
- ➪ « Structuration d'une filière technologique au bénéfice de l'autonomie des personnes dépendantes », Provence Méditerranée
- ➪ « Structuration des filières privées en soutien à la Défense », Aire dracénoise
- ➪ « Formation itinérante », Haut-Var Verdon
- ➪ « Développement de la filière d'éco-matériaux », Provence verte et de Haut Var Verdon
- ➪ « Quartiers témoins – Eco-constructions », Aire Dracénoise
- ➪ « Lobby Var », Golfe de Saint-Tropez
- ➪ « Design Marque du Var », Provence Mediterranée

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*

c) *Le développement touristique*

❖ Vers une stratégie touristique territorialisée

Le diagnostic de développement touristique à l'échelle territoriale et départementale a été lancé en 2012. Dans ce cadre un questionnaire a été envoyé aux professionnels du tourisme.

Perspectives 2013

Les diagnostics seront finalisés en 2013, le schéma territorial de Provence Méditerranée (composé de trois sous-territoires) sera réalisé, et les dossiers de présentation d'opportunité seront rédigés.

❖ Tourisme et handicap

Le Conseil général du Var s'est engagé en 2004 dans la démarche de l'Association nationale « Tourisme et Handicap ».
En 2011, 4 établissements ont été labellisés et 4 autres en 2012, et 7 sont en attente de labellisation.

❖ Equi'découverte

En 2012 une enquête a été réalisée dans le but d'approfondir la connaissance de la filière équestre et les attentes des professionnels. Un site internet a été créé. La Fédération Française d'Equitation a réalisé un audit pour l'obtention du label "Cheval Qualité France".

Perspectives 2013

Des actions de formation seront menées afin de structurer et professionnaliser la filière.
Une manifestation emblématique du pôle équidé sera mise en œuvre.
La mise en œuvre de l'aménagement des sentiers de randonnée équestre sera poursuivie.

Contrats d'Objectifs Territoriaux

⇨ « Structuration de l'offre touristique par le développement de e-tourisme », Haut Var Verdon
⇨ « Elaboration du Schéma Hôtelier », Provence Méditerranée
⇨ **«** Hébergements insolites », Cœur du Var
⇨ « Village des ânes – Pôle équidé », Cœur du Var
⇨ « Centre de formation aux métiers du tourisme Site de La Martre », Aire Dracénoise
⇨ « Pack « emploi-formation-logement » destiné aux professionnels du tourisme », Golfe de Saint-Tropez

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*

II.3. Préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

a) *Les déchets*

❖ Les Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP)

La politique départementale vis-à-vis des déchets du BTP sur le territoire varois :

Un travail de partenariat a été conduit tout au long de l'année 2012 avec les acteurs du domaine (Etat, Fédération des Bâtiments et Travaux Publics, Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction) afin de définir une stratégie de réduction et traitement des déchets du BTP.

Perspectives 2013

Les travaux menés conjointement vont permettre d'éditer en 2013 une "plaquette" de communication afin de sensibiliser à cette problématique. Cette plaquette d'information listera les installations existantes et facilitera le suivi des différents déchets du BTP. Un travail sera également engagé afin de rechercher auprès des porteurs de Schéma de Cohérence Territoriale le foncier nécessaire aux dépôts et recyclages des déchets du BTP.

❖ Les Déchets Ménagers et Assimilés

Au cours de l'année 2012, le Conseil général a préparé l'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPG DND ; auparavant dénommé Plan Départemental d'Elimination des déchets Ménagers et Assimilés).

Deux projets en lien avec la thématique des déchets ménagers ont été lancés en 2012 :

- un Contrat d'Objectif Territorial Var Esterel sur l'identification et la mise en place d'un équipement de tri/valorisation/traitement des déchets ménagers, complété éventuellement par de la biomasse ;
- une étude sur l'évaluation et les solutions de débouchés pour les déchets issus de l'assainissement dans le Var.

Perspectives 2013

En 2013, le Conseil général lancera un marché triennal afin de confier l'élaboration du Plan à un prestataire extérieur. Le nouveau plan devrait être validé en 2015.

Contrat d'Objectif Territorial

⇨ « Création d'une structure mixte de traitement et de valorisation des déchets-biomasse », Var Esterel

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

b) L'énergie

❖ La sécurisation de l'alimentation électrique

En 2012, le Conseil général a mis en œuvre le plan de sécurisation électrique du Département aux côtés des partenaires du projet (Etat, Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, Conseil général des Alpes-Maritimes, Principauté de Monaco, Réseau de Transport d'Electricité, l'Agence DE la Maîtrise de l'Energie et l'Etablissement Public Administratif de la Plaine du Var) et a pour ce qui le concerne défini 4 axes prioritaires :

- communiquer et convaincre pour favoriser l'adhésion et permettre une réduction des consommations électriques
- lutter contre la précarité énergétique et aider les bailleurs sociaux *(voir supra II.1.Aménagement du territoire, l'habitat et le logement)*
- améliorer la consommation d'énergie du patrimoine départemental (Plan d'amélioration énergétique du patrimoine départemental) *(voir infra, III.3. Gestion et préservation des ressources, énergie)*
- favoriser le développement des énergies renouvelables, via notamment le schéma départemental de développement des énergies renouvelables

En 2012, deux campagnes de communication « ELECTRO-GAGNANTS » ont été lancées vis-à-vis du grand public au printemps et à l'automne (stand, dépliants, autocollants, jeu, site internet,…). Le schéma départemental de développement des énergies renouvelables a été finalisé avec les partenaires du Département, et un appel à projet sur le solaire thermique collectif et le stockage d'énergies a été mis en œuvre (4 lauréats : Fréjus, Saint-Raphaël, Bandol, La Croix Valmer).

Perspectives 2013

En 2013, le Département poursuivra son travail de sensibilisation à travers la campagne de communication électro-gagnants (de 2013 à 2015).
Les actions de lutte contre la précarité énergétique seront mises en œuvre, et le schéma départemental de développement des énergies renouvelables sera adopté.

❖ Le Plan Climat Energie Territorial

En continuation du plan de sécurisation électrique et dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil général a lancé en 2012 l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial. La loi Grenelle II a rendu obligatoire, pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effets de serre et l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial. Ce travail, qui doit répondre aux objectifs nationaux de réduire de 20% les gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, et d'augmenter de 20% la production d'énergie renouvelable, va permettre au Département de mieux connaître son impact sur ces domaines et de proposer des actions afin de le réduire. Le Conseil général du Var est concerné notamment par les domaines suivants :

- Les consommations d'énergies de ses bâtiments,
- Les déplacements, qu'ils soient professionnels ou domicile-travail, ainsi que la gestion de la flotte de véhicules
- Les fournitures et les achats
- Les transports collectifs (Var'lib)

En 2012, le Conseil général a réalisé des études de faisabilité et a retenu un prestataire chargé de l'élaboration du plan climat.

Perspectives 2013

En 2013, le Conseil général réalisera le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité et préfigurera le plan d'actions du Plan Climat Energie.

Contrats d'Objectifs Territoriaux

⇨ « Création d'une structure mixte de traitement et de valorisation des déchets-biomasse », Var Estérel
⇨ « Concilier énergies et paysage », Fayence

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

c) *L'eau*

❖ La liaison hydraulique Verdon/Saint Cassien-Sainte Maxime

La liaison Verdon/Saint Cassien entre Saint-Maximin et Le Muy est pratiquement terminée, elle sera mise en service au printemps 2013. En ce qui concerne l'adduction Vidauban/Sainte Maxime, l'enquête publique a été réalisée.

Perspectives 2013
L'adduction entre Saint-Maximin et Le Muy sera mise en service au printemps 2013. En ce qui concerne l'adduction Vidauban/Sainte Maxime, l'appel d'offres sera lancé début 2013 pour un commencement de travaux en octobre 2013 et une livraison en mars 2015.

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Epanouissement de tous les êtres humains*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

d) *La biodiversité*

❖ Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

En 2012, 543,5 hectares ont été acquis ce qui porte le stock total d'ENS à 12 773,5 hectares.

Contrat d'Objectif Territorial

⇨ « Troc foncier », Var Estérel

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Epanouissement de tous les êtres humains*

❖ La gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures

Un Contrat d'Objectif Territorial a été lancé sous le nom « Laboratoire de développement durable et vecteur de développement touristique » ; il s'agit de développer un outil de tourisme et de loisirs maîtrisé, et d'élaborer et tester des actions innovantes valorisant les richesses de la Réserve Naturelle.

En 2012, 8 gardes et le directeur scientifique ont été recrutés.

Perspectives 2013

Le Conseil général élaborera le plan de gestion de la Réserve.
Un travail sera engagé pour expérimenter sur les sept routes départementales traversant la Réserve, sur les ponts et sur les opérations d'entretien et de débroussaillement (Défense des Forêts Contre l'Incendie), des procédés innovants d'entretien pour préserver la biodiversité locale propice à la présence d'espèces protégées.

Contrat d'Objectif Territorial

⇨ « Réserve naturelle de la plaine des Maures – laboratoire de développement durable et vecteur de développement touristique », Cœur du Var

⇨ « Maison de la Nature des Mayons : tête de réseau d'animations », Cœur du Var

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

II.4. Solidarités

a) L'autonomie

Au 30 novembre 2012 :

- 28 231 personnes âgées bénéficiaient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (28 824 en 2011), dont 18 801 à domicile, soit 66,60 % ;
- et 2 734 personnes handicapées bénéficiaient de la Prestation de Compensation du Handicap

Le foyer occupationnel à Draguignan ouvert en 2011 par le Conseil général a connu des évolutions en 2012 :

- La ferme et les installations techniques sont terminées,
- La serre a débuté son activité en 2012 avec des activités principalement tournées vers la production de plantes aromatiques, de légumes et de fleurs,
- Le Service Restauration ouvert à l'extérieur est géré par l'Etablissement et Service de l'Aide par le Travail "Les Romarins" de l'ADAPEI et fonctionne depuis juin 2012; il sert entre 35 et 40 couverts/jour ce qui correspond à sa pleine capacité.

Une autre réalisation a vu le jour en 2012 : le foyer de vie « L'AFIDAMEN » pour personnes handicapées, à Pourrières. Il est géré par l'association « Les hauts de l'Arc ». La conception du bâtiment a intégré un grand nombre de critères environnementaux : orientation au sud, très bonne isolation thermique, pompe à chaleur pour le chauffage, capteurs solaires pour l'eau chaude sanitaire, confort visuel, acoustique,… La consommation énergétique de ce bâtiment serait 2 fois moins importante que le même bâtiment conçu de façon classique (cf. réglementation thermique RT2005).

Perspectives 2013
Des procédures de dématérialisation des paiements seront mises en place concernant les établissements personnes âgées et personnes handicapées.

Contrats d'Objectifs Territoriaux

⇨ « Accueil des séniors dépendants », Var Estérel
⇨ « Maison Ouverte Multigénérationnelle », Cœur du var
⇨ « Structuration d'une filière technologique au bénéfice de l'autonomie des personnes dépendantes », Provence Méditerranée

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

b) L'insertion

La politique du Conseil général du Var poursuit son objectif de lutter contre la pauvreté et de favoriser l'accès à l'emploi durable en s'appuyant sur les besoins économiques identifiés sur chaque territoire.

- Nombre d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) au 30/09/2012 : 34 163 (soit une hausse de 4,44% sur les 9 premiers mois de l'année), dont 25 939 à la charge du Département (soit une hausse de 4,89% sur les 9 premiers mois de l'année)
- 239 bénéficiaires du RSA positionnés sur des actions de formation en 2012 (au 07/12/12)
- Résultats en terme de retour à l'emploi sur formations financées (chiffres pour 2011 car les résultats s'effectuent à 12 mois) : 62,5%
- Taux de réponse aux besoins des territoires (2011) : plus de 70% des formations sont financées dans des secteurs d'activité validés et priorisés par les Commissions Locales d'Insertion (CLI)
- Répartition des financements par principaux secteurs d'activité : BTP 18% / Aide à la Personne 17% / Sécurité 13% / Transport Marchandises 12% / Transport Sanitaire 12% / Transport Voyageurs 12%

Perspectives 2013
Des partenariats seront engagés avec les branches professionnelles, notamment dans les secteurs d'activité en recherche de personnel qualifié : repérage dans l'hôtellerie/restauration et certains métiers de l'artisanat.

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*
- *Epanouissement de tous les êtres humains*

c) L'enfance

L'encouragement des modes de garde

Le Conseil général favorise les modes de garde, particulièrement en zone rurale et dans les quartiers défavorisés.
En 2011, il a soutenu la création d'une micro-crèche en zone rurale et d'une micro-crèche en quartier solidaire. En 2012, il a appuyé la création d'une micro-crèche en quartier solidaire.

Perspectives 2013
L'ouverture d'une nouvelle micro-crèche est prévue en zone rurale pour début 2013.

❖ **Le soutien à la parentalité**

Le Conseil général privilégie lorsque cela est possible les alternatives à l'accueil en établissement, en intervenant directement dans les familles pour les aider à résoudre leurs difficultés avec leurs enfants mineurs.

En 2012, il a mis en place 15 mesures alternatives au placement, et 25 mesures de Petite Enfance ont été réalisées par le Centre Départemental de l'Enfance. Les services départementaux réfléchissent à les mettre en place sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, 47 places sont utilisées pour l'accueil de jour des enfants réalisé par les Maisons d'Enfants à Caractère Social.

Perspectives 2013
Une évaluation de l'adéquation entre l'accueil de jour, l'offre d'hébergement, et les besoins des enfants et familles est en cours.

Contrat d'Objectif Territorial

➪ « Maison de l'enfance », Fayence

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Epanouissement de tous les êtres humains*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*

d) Solidarités locales

Le Conseil général accompagne les territoires dans leurs projets visant à développer des solidarités au niveau local.

Trois types d'actions sont principalement soutenus :

- Les jardins solidaires

Le Conseil général du Var soutient de nombreux jardins « d'insertion sociale » dans le département. Ces jardins peuvent avoir différentes appellations : jardins partagés, jardins collectifs, jardins familiaux, espace jardins solidaires…il s'agit de jardins divisés en parcelles, mis à disposition de personnes, de familles ou de groupes souvent avec un objectif pédagogique lié au développement durable (à travers les méthodes de culture biologique, l'utilisation de l'eau, la création de circuits courts d'alimentation). Cette activité facilite les relations entre les habitants et renforce le lien social au sein d'un quartier ou d'un territoire.

- Le soutien aux quartiers en difficulté

Le Conseil général du Var soutient des projets d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers dits « sensibles ». Certains quartiers souffrent d'un cadre de vie dégradé, de problèmes d'incivilités, du manque d'espaces verts. Les réhabilitations successives ont permis de prendre en compte ces problèmes récurrents en cherchant à impliquer les habitants. L'intervention d'associations œuvrant pour l'amélioration de la qualité de vie au sein des quartiers ou sur des territoires plus larges s'avère donc toujours indispensable afin de soutenir ces efforts. Ces actions concourent à une meilleure appropriation des espaces naturels au sein des quartiers, permettent une découverte des sites où l'environnement est mis en valeur et une meilleure information concernant l'amélioration du cadre de vie.

- le soutien aux initiatives locales :

Le Conseil général soutient des projets locaux visant à renforcer le lien social, par exemple les actions intergénérationnelles qui permettent un lien entre les seniors et les jeunes, ou les chantiers jeunes qui permettent à des jeunes en difficulté de faire un premier pas vers l'insertion professionnelle.

Contrats d'Objectifs Territoriaux

⇨ **«** Pôle santé-solidarité (volet information et accompagnement) », Aire Dracénoise
⇨ Mise en place de la télémédecine- E. santé (volet prise en charge) », Aire Dracénoise et Haut Var Verdon

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Epanouissement de tous les êtres humains*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

II.5. Education, culture et sport

a) *L'éducation*

❖ **La réussite éducative**

Le Conseil général soutient l'éducation des jeunes Varois, et notamment des collégiens. En complément de ses efforts en faveur d'un accueil de qualité des collégiens par le biais de lourds investissements dans la construction/réhabilitation des collèges, il a continué en 2012 à accompagner les collèges dans leurs actions visant la réussite éducative des élèves.

Par ailleurs, il a renforcé son projet d'une restauration collective de qualité en soutenant des actions permettant aux collégiens de manger de façon équilibrée des produits locaux, frais, de saison et bio *(voir en complément la partie III.2.Achats responsables)*. En 2012, le Conseil général a renouvelé l'opération « Tables Ouvertes » en invitant les parents d'élèves à venir déjeuner dans le collège où se restaure chaque jour leur enfant et à constater par eux-mêmes que l'on mange bien dans les restaurants des collèges varois.

En outre, pour la première fois dans le Var, des forums des métiers et des formations ont été organisés sur les territoires pour promouvoir la relation entre l'école, l'entreprise et les organismes de formation auprès des collégiens de 3ème qui doivent faire face à un choix d'orientation. Ils se sont déroulés sur 3 sites et plus de 9 000 collégiens étaient présents (soit 83 % des collégiens de 3ème). L'objectif de ces forums, par leur organisation territoriale, était de mettre en relation tous les jeunes du Département se trouvant confrontés à un choix d'orientation avec des professionnels en activité. Compte tenu du taux de participation des collèges à cette manifestations, on peut dire que cet objectif a été atteint.

Perspectives 2013
Le Conseil général soutiendra le développement des espaces numériques de travail, et renouvellera l'opération « forum des métiers ».

Contrats d'Objectifs Territoriaux

⇨ « Classes Europe », Provence Méditerranée
⇨ « Trophée inter-collèges « sport et culture », Fayence et Var Estérel

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

❖ L'ouverture des collèges

En 2012, 235 projets d'ouverture des collèges à des activités extrascolaires ont été étudiés, et 224 réalisés.

Les projets d'ouverture peuvent concerner des activités d'ordre sportif, culturel ou de loisirs, auxquelles les collégiens participent eux-mêmes très souvent. Lorsqu'il s'agit de projets culturels, il est fréquent que des actions transversales soient menées en concertation entre les acteurs culturels et l'équipe pédagogique de l'établissement.

Ces initiatives permettent de rapprocher l'établissement de la population locale et de faire de celui-ci un centre local de ressources. En effet, la population locale est souvent directement concernée puisque l'ouverture du collège à une activité culturelle extérieure permet d'accueillir un public varié (enfants de tous âges dans le cadre d'activités de centres de loisirs, ...) et de lui faire profiter des services de l'établissement (restaurants en période de vacances scolaires, auditorium faisant office de salles de concert, théâtre et cinéma...).

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

❖ L'éducation au développement durable

Le Département mène de nombreuses actions dans ce domaine dont :

- <u>Manifestations visant une éducation au développement durable en 2012 :</u>

  - 12 manifestations associatives subventionnées pour sensibiliser le grand public
  - 5 500 personnes accueillies sur l'Ecoferme (accueil scolaire + 3 journées portes ouvertes),
  - 19 006 sur les 4 frères (5 manifestations + balades nature),
  - 86 540 sur le muséum (4 expositions + autres manifestations)

Perspectives 2013
Les 3 structures d'éducation à l'environnement et au développement durable sensibiliseront pendant la semaine du 4 au 8 février 2013 sur la thématique des déchets. Les autres thématiques abordées resteront comme toujours très variées : les coulisses d'un muséum, safari urbain, au fil des araignées...pour se renouveler et répondre à la demande des publics.

- Les Agendas 21 des Collèges :

En 2011/2012, le collège Marcel Rivière de Hyères a expérimenté la mise en place d'un agenda 21 scolaire.

Le Conseil général du Var souhaite encourager et accompagner tous les collèges du département à adopter cette démarche de développement durable. Un appel à projets « Agenda 21 des collèges » a été lancé en 2012. Le Conseil général accompagnera des collèges volontaires dans cette démarche par un appui technique et financier.

- Un concours développement durable des classes « environnement et territoires » :

Par ailleurs, un concours a été lancé en 2012 auprès des collégiens des classes « Environnement et territoires » portant sur la réalisation d'une action de sensibilisation au développement durable.

Perspectives 2013

Le Conseil général accompagnera les collèges retenus dans l'appel à projets dans la réalisation du diagnostic et du plan d'actions de leur Agenda 21.
Dans le cadre du concours des classes « Environnement et territoires », une fois les actions menées, un jury se réunira afin d'élire l'action de sensibilisation au développement durable la plus innovante et la plus efficace.

Contrat d'Objectif Territorial

➪ « Maison de la Nature des Mayons : tête de réseau d'animations », Cœur du Var

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

b) La culture

Le Conseil Général rend la culture accessible à tous en créant notamment des événements culturels sur l'ensemble des territoires varois, tels que les expositions « Hors les Murs » de l'Hôtel des Arts, les Tournées « Théâtre à tout Var » et « Jazz à tout Var ».

2 expositions « Hors les Murs » ont été organisées en 2012 :
- l'exposition "Couleurs du Corps" a été accueillie à la salle d'exposition de Moissac Bellevue et a reçu 475 visiteurs. De plus, l'école primaire d'Aups et l'hôpital de jour de Draguignan ont participé à des ateliers de médiation,
- en décembre 2012, l'exposition "Paysages Urbains" de l'Hôtel des Arts a été présentée au Pôle Culturel "La Croisée des Arts" à Saint-Maximin.

Les Tournées "Théâtre à tout Var" organisées du 6 octobre au 16 décembre 2012 sur 8 communes du Département (Cotignac, Pourrières, Les Salles/Verdon, Le Luc, Vidauban, Cuers, Tanneron et Tourtour) ont proposé 4 pièces de théâtre jouées par des compagnies varoises professionnelles.

8 communes varoises (Comps sur Artuby, Mons, Gonfaron, Moissac, Plan de la Tour, Villecroze, Nans les Pins et Callas) ont accueilli du 15 au 27 août 2012 les Tournées "Jazz à tout Var " (4 505 spectateurs).

Perspectives 2013

Des expositions « Hors les Murs » sont programmées :
- en mai 2013 à la Médiathèque du Cannet des Maures,
- en Septembre/Octobre 2013 à la salle d'exposition Jean Portal de Sainte-Maxime,
- en Novembre/Décembre 2013 à la salle d'exposition Raphaël du Centre Culturel de Saint-Raphaël.

Par ailleurs, l'engagement majeur du Conseil général autour des dispositifs Bus Culture et achat de Places consiste à sensibiliser tous les publics à l'offre culturelle varoise en ouvrant les différents lieux de diffusion de spectacle vivant, d'expositions aux publics diversifiés.

Quelques données pour l'année 2012 :
Bus Culture : 8 129 bénéficiaires, dont 7 445 scolaires et 684 publics fragiles
Achats de Places : 3 092 personnes ont bénéficié du dispositif, dont 2 169 pour les publics fragiles et 923 pour les scolaires.

Perspectives 2013

- Bus Culture : en raison des contraintes budgétaires, le Conseil général recentre le dispositif sur :
  * les équipements départementaux (Abbaye de La Celle, Muséum d'Histoire Naturelle, Hôtel des Arts, Archives Départementales, Pôle Culturel La Croisée des Arts à Saint-Maximin, médiathèque départementale)
  * les lieux de diffusion labellisés "Var en Scènes"
  * la fête du livre
  * les actions de médiation organisées par l'Hôtel des Arts avec une ouverture plus grande des publics
- Achats de places : le dispositif sera ouvert à de nouveaux publics éloignés de la culture

Enfin, le Conseil général continue d'organiser des actions de sensibilisation et de médiation au travers des ateliers pédagogiques organisés à l'Hôtel des Arts, aux Archives Départementales et durant la Fête du Livre en direction des différents publics et plus particulièrement auprès des scolaires.

Contrats d'Objectifs Territoriaux

- « Trophée inter-collèges « sport et culture », Fayence et Var Esterel
- « Pass'temps libre pour les jeunes », Provence Verte
- « Structuration du patrimoine sacré », Provence Verte
- « Réseau Culture Var », Provence Méditerranée
- « Valorisation d'un site en friche : réflexion art et culture », Golfe de Saint-Tropez

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*

c) Sport

Le Département encourage l'ensemble des organisateurs de manifestations sportives à développer des activités pour tous les âges et tous les publics.

A ce titre, les courses pédestres hors stade développent depuis quelques années des courses enfants afin de faire découvrir la discipline aux plus jeunes sur des parcours adaptés.

Perspectives 2013
On comptera 31 courses labellisées dont 22 disposant du label départemental.

Par ailleurs, l'année 2012 a été riche pour les pratiques handi-sportives avec 6 médaillés varois aux Jeux Paralympiques de Londres et la tenue des championnats de France de tennis de table sport adapté au Palais des Sports de Toulon en juin 2012 regroupant 450 compétiteurs. Le samedi 21 avril, une manifestation promotionnelle pour le grand public s'est tenue sur la Place d'Armes de Toulon avec la possibilité de découvrir toutes les disciplines handi-sportives présentes sur le Département.

Plus de 15 associations ont été soutenues sur nos territoires en 2012.
Handisport : 535 licenciés (+2%) et 21 clubs
Sport adapté: 371 licenciés (+13%) et 8 clubs

Enfin, le Conseil général continue d'offrir des places aux jeunes Varois pour assister à des manifestations sportives :

- 10 600 places sur la saison 2011/2012

Perspectives 2013
Le Conseil général continuera d'offrir des places aux jeunes Varois pour assister à des manifestations sportives : 9102 places sur la saison 2012/2013

Contrats d'Objectifs Territoriaux

- « Trophée inter-collèges sport et culture », Fayence et Var Estérel
- « Pass'temps libre pour les jeunes », Provence Verte

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*

II.6. Prévention et gestion des risques

a) *Le risque inondation*

❖ **Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant du fleuve Argens**

L'objectif du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), piloté par le Département sur l'Argens et ses affluents, est de rendre ce territoire moins vulnérable face au risque d'inondation.

La première étape (PAPI d'intention) a été labellisée le 19 décembre 2012 en commission nationale : elle comporte 39 actions parmi lesquelles des travaux qui visent à diminuer l'effet des crues les fréquentes, mais aussi des actions en vue de développer la conscience locale du risque et de mieux protéger les habitations contre les inondations. Tout risque de crue exceptionnelle ne pourra en effet jamais être totalement écarté.

Perspectives 2013
Des études et quelques travaux seront réalisés en 2013. Le PAPI complet prendra ensuite le relais, à partir de 2015.

❖ **Accompagnement des communes dans la prévention des inondations**

Le Conseil général a accompagné techniquement 2 communes en 2012 pour la mise en place de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (études hydrologiques notamment ; pour le reste, l'Etat, qui est compétent, a diligenté l'association CYPRES afin d'accompagner les communes demandeuses).

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

b) Le risque incendie

- **Le Département est un des acteurs majeurs de la lutte contre les incendies.**

L'année 2012 a été une année "calme" au niveau des incendies de forêt grâce notamment à l'ensemble du dispositif de prévention et de surveillance de l'ensemble des acteurs (Conseil général, Etat, intercommunalités chargées des Plans Intercommunaux de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier, Région, Services Départementaux d'Incendie et de Secours…) mais aussi grâce à la météo.

Les moyens mis en place en 2012 par le Conseil général ont été identiques aux années précédentes.

Perspectives 2013
L'effort en matière de prévention (débroussaillement, pistes de défense de la forêt contre les incendies, ...) et de surveillance du Conseil général sera maintenu en 2013.

.

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*

c) La sécurité routière

Le Conseil général conduit une politique active de prévention et de sécurité routière. En complément de l'entretien et des aménagements routiers qu'il réalise, il développe des actions de prévention vis-à-vis du grand public, et tout particulièrement à destination des jeunes Varois. Comme chaque année, il a par exemple organisé en 2012 le challenge inter-collège de la sécurité routière.

Perspectives 2013
Le Conseil général maintiendra son intervention en matière de sécurité routière.

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*

III – LE CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR, EN MARCHE VERS L'EXEMPLARITÉ

Bien-être des agents et ressources humaines

Achats responsables

Gestion et préservation des ressources

Patrimoine

Prévention et gestion des risques

III.1. Bien-être des agents et ressources humaines

a) *Les ressources humaines*

❖ **le bien-être au travail :**

Le bien-être au travail est un volet essentiel du développement durable, et contribue à l'une de ses finalités qu'est l'épanouissement de tous les êtres humains.
En 2012, la Semaine du Développement Durable avait pour thématique le bien-être au travail. 382 agents se sont inscrits à cette manifestation qui se déroulait sur 4 territoires.

Perspectives 2013
Un projet global relatif au bien-être au travail sera renforcé. Une démarche globale afin de mieux prendre en compte le handicap dans la collectivité sera développée.

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*

❖ **La montée en compétence des agents en matière de développement durable :**

Des formations professionnelles sont mises en place par métier, afin de former les agents à l'exercice de leur métier intégrant le développement durable. En 2012, 32 agents ont ainsi été formés à l'éco-conduite, et 12 agents ont suivi une formation individuelle adaptée à leur métier.

Perspectives 2013
Une formation sera organisée dans le cadre du « pack management » pour tous les encadrants de la collectivité afin d'expliquer le contenu du développement durable, comment l'intégrer aux politiques publiques, et ce que peut apporter sa mise en œuvre dans un service. Les formations à l'écoconduite seront poursuivies.

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Epanouissement de tous les êtres humains*

b) La sensibilisation interne

En 2012, le Conseil général participait pour la première fois à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Cela a été l'occasion de réaliser un test à l'échelle du bâtiment des services afin d'évaluer la quantité jetée de papier, et de vérifier les éventuelles erreurs de tri. Durant une semaine, les sacs jaunes destinés à recueillir le papier ont été stockés au rez-de-jardin. Nous avons ainsi pu compter le nombre de sacs entreposés, peser la quantité de papier et matérialiser les différentes erreurs de tri. Cette opération permet d'envisager des actions correctrices, tant en terme de consommation afin de tendre vers une réduction, qu'en matière d'erreur de tri.

Des opérations de communication concernant la réduction des consommations électriques ont aussi été organisées en 2012, et la campagne « électro-gagnants » a été déclinée auprès des agents départementaux par le biais des référents développement durable qui ont sensibilisé leurs collègues aux économies d'énergie.

Ces actions de communication régulière sont complétées par un événementiel : la Semaine du Développement durable, consacrée en 2012 au bien-être au travail.

Par ailleurs, le magazine interne au Conseil général, « Le P'tit carré », a diffusé de nombreuses informations relatives au développement durable tout au long de l'année 2012.

Perspectives 2013
Les actions de communication/sensibilisation se poursuivront en 2013.

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

c) Le Plan de Déplacement Entreprise (PDE)

Le Plan de Déplacement Entreprise (PDE) traduit l'engagement de la collectivité en matière de développement durable dans le domaine des déplacements des agents (déplacements professionnels et déplacements domicile/travail). La collectivité souhaite rationaliser les déplacements des agents départementaux tout en leur permettant d'exercer leurs missions, ce qui passe par 4 pistes :

1. optimiser l'utilisation de la voiture
2. favoriser l'utilisation des transports en commun
3. favoriser l'utilisation des modes doux (marche à pied et vélo)
4. éviter les déplacements :"zéro déplacements"

L'année 2012 a été entièrement consacrée à l'élaboration du plan d'action du PDE (33 actions) et des actions ont déjà été initiées comme les formations à l'écoconduite de certains agents, la mise en place de vélos à assistance électrique de façon expérimentale et l'achat de voitures électriques

Perspectives 2013

Le plan d'action du PDE (33 actions) sera soumis au vote de l'assemblée départementale en 2013. Par exemple, il est proposé d'encourager le covoiturage. La mise en œuvre des actions s'étalera sur 5 ans. Ces actions seront territorialisées afin de tenir compte de la spécificité de chaque territoire. Certaines nécessiteront un travail partenarial avec les autorités organisatrices de transports urbains et les communes, d'autres impliqueront la réalisation de travaux. La mise en œuvre des actions sera appréciée en fonction du coût global de chacune d'entre elles (qui prend en compte le coût de l'action mais aussi les économies qu'elle induit).

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*

III.2. Achats responsables

a) *Des clauses identitaires pour soutenir la culture et l'activité économique locale*

Le Département poursuit le développement des « clauses identitaires » dans la commande publique.

En 2012, il a d'une part maintenu l'achat de produits alimentaires locaux dans les marchés de restauration des services départementaux.

D'autre part, le Conseil général a renforcé l'introduction de produits locaux dans les restaurants des collèges. Le Conseil général finance depuis 2011 l'introduction de produits agricoles locaux (circuits courts), conventionnels ou bio, dans les restaurants des 65 collèges disposant d'une cuisine intégrée). Le surcoût lié à l'achat de ces produits est financé par le Département à hauteur de 2,5 % des recettes du service restauration de chaque établissement. En 2012, le Conseil général a poursuivi cet engagement et a favorisé un rapprochement entre gestionnaires des collèges et producteurs locaux par le biais de l'organisation de visites d'exploitations (principalement maraîchères). Une enquête auprès des collèges lancée en février 2012 a permis de mettre en évidence que de nombreux collèges utilisent des produits biologiques (surtout) et/ou locaux dans leurs restaurants, mais depuis peu et en faibles quantités. Les freins au développement de ces produits tiennent non seulement à la cherté des produits, mais aussi à l'absence de livraison sur site pour certains produits locaux, et à un manque d'information sur les producteurs locaux. Des préconisations se dégagent des enseignements de cette enquête : importance de la sensibilisation des collèges, nécessité d'un financement continu et d'un lien permanent avec le terrain, renforcement du contrôle de l'utilisation du financement départemental affecté à cet objectif. En 2013, le Conseil général les mettra en œuvre et renouvellera des visites d'exploitations (d'élevages notamment) et des rencontres producteurs locaux/collèges sur les territoires.

.

b) *Des clauses sociales dans les marchés pour favoriser l'insertion professionnelle*

L'achat social est en outre un enjeu important pour le Département du Var. Le Conseil général continue ainsi d'encourager la cohésion sociale par le biais de ses commandes. Il favorise davantage la réinsertion professionnelle pérenne de personnes en situation de chômage en les employant ou en les formant, par exemple dans le cadre de ses achats de matériel informatique, pour ses commandes de transport public, et pour ses plus importantes opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments ou de routes.

Ainsi en 2012 :

- Sur les marchés terminés au 30/09/2012 (hors marchés Transport :) : 84 personnes ont été embauchées dans le cadre des clauses sociales, et 46 personnes d'entre elles ont trouvé un emploi durable, soit presque 55%.

- Sur les marchés Transport : ce serait 250,65 Equivalents Temps Pleins créés sur les 9 premiers mois de l'année 2012 au titre des clauses sociales. Nous ne disposons pas à ce jour des données sur les emplois consolidés.

c) *Des clauses environnementales dans les marchés pour favoriser la prise en compte de l'environnement*

Les clauses environnementales ont été intégrées dans les marchés. Ainsi, dans les marchés routiers par exemple, la prise en compte de clauses environnementales pendant les travaux a été généralisée à tous les marchés (approbation d'un Cahier de Clauses Environnementales Générales -CCEG- et mise au point à chaque marché d'un Cahier de Clauses Environnementales Particulières -CCEP). Dans ce cadre sont suivis tous les déchets du secteur des Bâtiments et Travaux Publics issus de nos chantiers.

Par ailleurs, afin de diminuer l'impact environnemental des chantiers départementaux, le Conseil général s'engage à encourager la structuration de la filière des éco-matériaux et à en favoriser l'utilisation pour ses propres constructions, par exemple pour le projet de construction du collège de Carcès, pour les projets d'extension des collèges de Aups et Barjols, et pour la future Maison de la Réserve Naturelle Nationale aux Mayons.

Perspectives 2013
Le Département souhaite accentuer sa politique d'achat socio-responsable. Cela passe tout d'abord par une définition des besoins la plus fine possible. A cet effet, le Département développera sa politique d'achat dans une approche territoriale, afin d'être au plus près des besoins des territoires**.** Le Département poursuivra le développement des « clauses identitaires » dans la commande publique, notamment via l'achat de produits alimentaires locaux dans les restaurants des collèges. Il mettra en œuvre les préconisations ressortant de l'enquête réalisée en 2012 auprès des collèges et renouvellera des visites d'exploitations (d'élevages notamment) et des rencontres producteurs locaux/collèges sur les territoires. Le Département élargira la démarche des « clauses identitaires » à des domaines non-agricoles, et encouragera par exemple le respect de l'identité varoise en terme d'architecture et de matériaux de construction dans ses commandes de travaux et bâtiments.

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources*
- *Epanouissement de tous les êtres humains*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

III.3. Gestion et préservation des ressources

a) L'eau

Le Conseil général du Var poursuit les actions engagées afin de réduire les consommations d'eau et d'avoir une gestion rationnelle de cette ressource précieuse.
Dans les bâtiments de service du Conseil général, les consommations d'eau ont diminué de 12% entre 2008 et 2011.

Perspectives 2013

La remise à neuf des installations sera poursuivie de 2013 à 2015 avec pour objectif d'améliorer encore de 2% par an la diminution de la consommation d'eau, et d'atteindre une baisse de 25% des consommations par rapport à l'année 2008 à superficie égale.

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,*
- *Epanouissement de tous les êtres humains,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

b) L'énergie

Le Département poursuit ses actions de maintenance et de réfection de son patrimoine afin de développer les économies d'énergie, et d'encourager les énergies renouvelables.
Concernant les bâtiments de service (hors collèges), les 18 bâtiments les plus énergivores consomment annuellement 13 millions de KWh, soit en moyenne 182,83 KWh/m2/an, soit 4,5 fois plus que ce qu'exige la « réglementation thermique 2012 » (ne s'appliquant que pour les constructions neuves depuis 2012), classant le parc départemental en classe énergétique « E ». Le Grenelle II de l'environnement exige que d'ici 2020 cette consommation du parc existant soit divisée par 2 grâce à la rénovation des locaux et au recours aux énergies renouvelables.

Concernant les collèges, le parc est en classe énergétique « C », ce qui est satisfaisant.

Perspectives 2013

Le Département vise une réduction de 10% des consommations d'énergie d'ici 2015 par rapport à 2009. Afin d'améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble de son patrimoine, le Conseil général lancera un plan de réhabilitation énergétique des bâtiments et des collèges en mettant l'accent sur les bâtiments les plus consommateurs en énergie. Les diagnostics et les études débuteront en 2013, et les travaux se dérouleront jusqu'en 2020.

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

c) *Les déchets*

❖ Les déchets produits dans le cadre de chantiers confiés à des prestataires extérieurs

Il s'agit essentiellement de déchets du bâtiment et travaux publics (BTP).

Côté bâtiment, tous les chantiers concernant les opérations majeures lancées en 2012 ont intégré une charte chantier vert ou chantier à faibles nuisances, qui aborde la gestion, le tri, et la valorisation des déchets.
L'objectif de réutilisation des matériaux est porté de 15 à 20%. 100 % des déchets réglementés (Déchets Industriels Spéciaux et emballages) doivent être triés, et plus de 50% des déchets non réglementés doivent être triés.

Côté travaux publics, c'est-à-dire routes, l'ensemble des engagements pris par le Conseil général dans le cadre de la charte relative à la gestion des déchets du BTP signée avec l'Etat et les partenaires en 2010 ont été tenus pour ce qui est des déchets issus des chantiers de travaux publics *(voir le paragraphe III.2 b*).

Perspectives 2013
Il est envisagé, après un dernier échange avec la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics et les partenaires maîtres d'ouvrage notamment, d'appliquer et d'intégrer, pour le secteur du bâtiment cette fois, dans nos appels d'offre un Cahier des Clauses Environnementales, comme cela a été réalisé pour le domaine des routes (ce qui permettra d'uniformiser les pratiques au sein du Conseil général, notamment entre la Direction des Bâtiments et la Direction des Routes).

⌖ CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

❖ Les déchets produits directement par les services départementaux :

Les services du Conseil général produisent de nombreux types de déchets : déchets assimilés aux ordures ménagères mais aussi des déchets verts, des déchets dangereux…

Dans le cadre du Plan de gestion interne des déchets, un diagnostic a été réalisé en 2012, à l'échelle de la collectivité, afin de nous permettre de disposer :

- d'une connaissance de base sur les déchets que la collectivité génère afin de les recenser et de déterminer les contraintes techniques et réglementaires du tri et leur finalité.
- d'une connaissance précise de la situation actuelle afin d'identifier globalement et pour chacun des déchets produits, les différentes familles de déchets, leur gisement produit par famille, leur stockage, leur transport et leur traitement.

Des rencontres sur site ont permis d'effectuer un recensement avec chaque direction et de répertorier les différentes responsabilités et tâches des agents en matière de production, gestion et suivi des déchets. Mais surtout, elles ont contribué à faire émerger les solutions adaptées et appropriées aux problèmes spécifiques de chacun des services. Elles ont aussi été l'occasion de sensibiliser les personnels à la compréhension des enjeux de leur gestion, sensibilisation qui perdurera dans le temps et se matérialisera par des actions régulières en direction des agents.

Perspectives 2013

A l'issue de cet état des lieux, un Plan d'action sera mis en place dès le premier semestre 2013, qui aura pour objectif d'aboutir à une amélioration effective et pérenne de la gestion des déchets des directions par notre collectivité.
Dès 2013, des opérations trimestrielles d'évaluation de la consommation de papier de la collectivité seront réalisées, afin de tendre vers une réduction de 30% d'ici 2015. Des actions d'évaluation et de contrôle en matière de tri sélectif (poubelles jaunes) seront mises en place afin de pallier les erreurs de tri signalées, avec un objectif de moins de 5% d'erreur dès 2013.

- Le papier : l'exemple de la gestion des archives départementales :

  - Dématérialisation des procédures internes ainsi que des procédures de versement et d'élimination : suppression au maximum des échanges "papier"
  - Dématérialisation et accroissement des échanges électroniques avec les usagers pour les recherches : suppression des courriers "papier"
  - Recyclage des archives à éliminer : 40 tonnes traitées en 2012 pour un coût de 3600 € TTC

Perspectives 2013

Ces pratiques seront renforcées en 2013.

- Les ordures ménagères : l'exemple de la collecte sélective dans les collèges

8 collèges de Toulon bénéficient de la collecte sélective.

En 2012, le Conseil général a poursuivi l'opération compostage dans les collèges qui offre un double objectif :

- recycler une partie des ordures en en faisant du compost (et ainsi pouvoir utiliser ce compost pour le jardin, et diminuer le volume des déchets qui partent à la décharge ou à l'incinérateur),
- influencer le comportement des collégiens afin de les orienter au maximum vers la mise en œuvre de bonnes pratiques pour leur future vie d'adulte et donc de consommateur.

Perspectives 2013
L'opération « compostage dans les collèges » sera finalisée par la mise en place des 4 dernières aires de compostage sur la commune de la Seyne sur Mer (18 aires mises en place en 2012 soit 25 % des collèges du Département).

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

III.4. Patrimoine

D'une part, le Département poursuit ses travaux sur le schéma directeur d'implantation des services de la collectivité. Celui-ci vise à réduire le nombre de sites pour favoriser notamment l'accessibilité et la visibilité de la collectivité. Les sites existants, et surtout les nouveaux, sont étudiés afin de pouvoir répondre aux attentes du Grenelle de l'environnement mais également pour tenir compte des attentes du Plan de Déplacement Entreprise (PDE). Des projets de regroupement de services, visant à se séparer de bâtiments aujourd'hui énergivores ou ne répondant plus aux attentes environnementales et d'accessibilité (handicap) au profit de bâtiment neufs plus respectueux de l'impact écologique, sont également étudiés.

D'autre part, le Département a, malgré un contexte financier tendu, continué de faire émerger les équipements publics nécessaires.

De nombreux équipements ont été livrés en 2012, notamment:
- la maison de retraite du Cosor à Toulon,
- une station d'épuration exemplaire à La Martre
- le pôle culturel de Saint-Maximin,
- l'extension de la demi-pension du collège d'Aups.

Perspectives 2013

A ce titre, un projet de réhabilitation et d'extension d'un site (Ex Gendarmerie de Sainte-Maxime) permettra le regroupement de service favorisant ainsi les échanges et le partage. Un soin particulier sera apporté concernant la prise en compte des enjeux du Plan de Déplacement Entreprise grâce à la mise en place de locaux à vélos, de vestiaires, de douches, ...

CONTRIBUTION AUX FINALITES :
- *Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,*
- *Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

Concernant la mise en accessibilité des bâtiments du Conseil général, selon les bilans établis à ce jour, plus de 1/3 des rez-de-chaussée des établissements ont été mis en accessibilité (totalité à réaliser pour 2015).

Perspectives 2013

Le Conseil général poursuivra la mise en œuvre du plan d'accessibilité des bâtiments.

CONTRIBUTION AUX FINALITES :
- *Epanouissement de tous les êtres humains*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations*

III.5. Prévention et gestion des risques

Pour répondre aux prescriptions mises en œuvre dans le cadre du document unique d'évaluation des risques (DUER), le Département poursuit ses actions de formation et de sensibilisation auprès de ses agents par :

- L'élaboration d'un Plan Départemental de Sécurité Routière au profit des services départementaux (en partenariat avec la MNT et la GMF pour certaines actions de formation),
- La poursuite des formations des agents départementaux au secourisme,
- La mise en œuvre de formations-actions de Prévention des Risques liés à l'activité Physique (3 directions concernées en 2012)
- Le renforcement du service chargé d'accompagner les directions du Conseil général dans la mise en œuvre des recommandations du document unique (visant à limiter les risques au travail)

Perspectives 2013
Toutes les actions engagées se poursuivront en 2013.

CONTRIBUTION AUX FINALITES :

- *Epanouissement de tous les êtres humains*
- *Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,*
- *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

IV – LE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le portage du projet

La transversalité des modes de travail

L'amélioration continue et l'évaluation

IV.1. Le portage

a) *Un portage stratégique affirmé*

En 2013, le comité de pilotage des démarches développement durable s'est réuni afin de valider les avancées des projets suivants :

- Plan Climat Energie Territorial (lancement du Plan, orientation de la démarche, choix du bureau d'étude)
- Education au développement durable et Agenda 21 scolaire (validation de la mise en œuvre de cette démarche dans les collèges varois)
- Plan de Déplacement Entreprise (validation du plan d'action)

b) *La communication externe*

55 sujets au moins ont été consacrés dans les 11 numéros du magazine départemental Varmag de 2012 à des projets liés au développement durable mis en œuvre dans le Département (filière bois, modes de chauffage, déchets, économie et tourisme durables, nature, achats responsables...). Parmi eux, plusieurs dossiers comprenant des éclairages et des reportages différents.

c) *Le label Développement durable*

Un label Développement durable a été créé en 2012.
Ce label permet de signaler les actions pilotées par le Département emblématiques en matière de développement durable.

Il exprime par sa forme ronde la globalité de la démarche et matérialise l'idée d'imbrication de toutes les problématiques liées au développement durable.
Il représente un « petit monde » avec toutes ses composantes :

- La nature : l'olivier, le cyprès, des collines... un paysage méditerranéen sinon varois
- La biodiversité : le monde végétal et le monde animal
- Le climat : le soleil rayonnant
- L'homme au sommet du cercle : affirmation de son rôle moteur et prédominant avec une posture d'épanouissement et un geste d'accueil et d'ouverture qui introduit l'idée d'altérité et de convivialité.
- La dimension urbaine et économique : l'habitat, les constructions, les routes, les transports...
- Une courbe en forme de flèche : référence à l'économie mais aussi aux notions de progression et de mouvement
- Un cercle ouvert : qui induit l'idée de concertation, d'ouverture aux autres

Le choix d'une couleur tonique et dynamique a été privilégié.

Perspectives 2013
Ce label apparaîtra dans les documents institutionnels du Conseil Général à partir de 2013.. Ainsi vous le retrouverez dans le prochain Plan d'Engagement et les prochains contrats de territoire.

IV.2. La transversalité des modes de travail

a) *Des groupes de travail transversaux*

En plus des groupes de travail mis en place traditionnellement pour chaque projet transversal, une équipe pluridisciplinaire a été instaurée dans chaque Maison Départementale du Territoire, et des groupes de travail partenariaux ont vu le jour et se sont réunis en 2012 dans le cadre des contrats d'objectifs territoriaux.

Perspectives 2013
Les équipes pluridisciplinaires définies sur chaque territoire se réuniront à partir de 2013 et les groupes de travail partenariaux des contrats d'objectifs territoriaux poursuivront leurs avancées.

b) *Le réseau des référents*

Les référents développement durable sont un relais essentiel de la démarche de développement durable pour l'échange d'informations et la compréhension des problématiques du terrain.
En 2012, les référents développement durable ont été particulièrement mobilisés pour l'organisation de la Semaine du Développement Durable et pour la diffusion de la campagne électro-gagnant auprès des agents départementaux.

Perspectives 2013
A partir de 2013, les référents développement durable accompagneront la mise en œuvre de l'Agenda 21 départemental, et continueront d'être le relais essentiel de sensibilisation des agents départementaux pour toutes les actions de développement durable de la collectivité.

c) *L'apport de partenaires extérieurs*

Le Conseil général a particulièrement travaillé en concertation avec ses partenaires locaux en 2012. En effet, dans le cadre des contrats d'objectifs territoriaux, les acteurs de chaque territoire de vie ont participé à l'élaboration des contrats d'objectifs territoriaux et les co-pilotent aux côtés de l'institution départementale.

Perspectives 2013
En 2013, les partenaires territoriaux du Conseil général seront associés à la mise en œuvre des prochains contrats de territoire.

d) Le dialogue interne

En 2012, au-delà du dialogue interne mis en œuvre au quotidien dans chaque service, des sessions de concertation ont été organisées à l'occasion de la Semaine du Développement Durable afin de partager le diagnostic interne de l'Agenda 21 départemental.

Perspectives 2013
En 2013, les agents de la collectivité seront sollicités pour l'élaboration du plan d'actions de l'Agenda 21 lors de la Semaine du Développement Durable.

IV.3. L'évaluation et l'amélioration continue

a) La démarche d'amélioration de la qualité du service au public :

Le Conseil général a développé une démarche pluriannuelle d'amélioration de la qualité du service rendu à l'usager qui consiste, à partir de l'observation et de l'écoute des populations, à bien identifier leurs besoins en matière d'informations, de prestations (signalétique, locaux, accueil, délais...) et de compréhension de l'action départementale. Sont prises particulièrement en compte les actions de proximité des territoires, la perception des populations recueillie dans des enquêtes de satisfaction, ainsi que la parole des agents en lien direct avec les usagers. La démarche consiste à faire émerger des axes de progrès, suggérer des actions correctives pour repenser notamment les supports d'informations destinés aux publics (site Internet, plaquettes) et à proposer aux agents départementaux une action de formation relative aux écrits en direction des publics.

b) La démarche qualité :

En 2012, notre système de management qualité a perpétué sa démarche contribuant à ce que la collectivité intègre mieux le développement durable dans son fonctionnement à travers notamment la valorisation de l'identité varoise et la mise en évidence de l'échelon de solidarité, en généralisant la clause sociale.
Le Conseil général souhaite désormais se diriger vers un mode d'évaluation plus qualitatif en s'orientant vers les opérations et actions emblématiques de la collectivité. Ainsi, les marchés rattachés aux contrats d'objectifs territoriaux rentreront désormais dans le périmètre de notre système de management de la qualité.

c) La démarche d'évaluation

En sus de la démarche d'évaluation déjà développée par le Conseil général, un suivi et une évaluation spécifiques ont été mis en œuvre pour les contrats d'objectifs territoriaux.

Perspectives 2013
Une « charte de la communication écrite en direction des publics » sera réalisée afin d'améliorer la relation écrite des agents départementaux aux usagers. A partir de 2013, une véritable évaluation des politiques et actions du Département au regard des enjeux du développement durable sera mise en œuvre.

Ce rapport est édité par le Conseil général du Var

Rédaction : Mission développement durable
Contribution : directions du Conseil général
Réalisation graphique : Sandrine COTTIGNY, Mission développement durable
Photos : Nicolas LACROIX, direction de la Communication
Tiré en 200 exemplaires par l'imprimerie départementale en janvier 2013
ISSN en cours

CONSEIL GÉNÉRAL

www.var.fr